



CPA/4604

## LES AMIS D'ACCOMPAGNER

asbl - vzw

*Sous le haut patronnage de Son Altesse Royale la Princesse Astrid*

### Éditorial

Au moment de vous souhaiter nos bons vœux pour l'année 2023, je me demande de quoi sera-t-elle fait.

Nous espérons tous à de la paix, à de la fraternité. Mais l'égoïsme et la vanité semblent gagner du terrain. Regardons nos propres réactions avant de juger celles des autres. Ne sommes-nous pas du parti « moi d'abord ».

Il est plus que légitime de se préoccuper de ses proches sans pour autant fermer son cœur aux laissés pour compte.

Tous les intervenants au sein de notre association continueront à se mobiliser afin de venir sans cesse en aide à celui ou celle qui cherche où trouver un embryon de solution, un accueil, une main tendue.



Depuis notre création en 2001, nous sommes persuadés qu'ensemble, pas à pas, nous pouvons arriver à améliorer le vécu d'un bon nombre de personnes.

Nous ne sommes pas tout puissants, que du contraire. Mais avec votre soutien, nous pouvons beaucoup. Merci pour votre générosité à nous soutenir et tous nos meilleurs vœux pour 2023.

Fr Guy

### « C'est dommage ! »



Le 16 juin 2022, nous recevions du Palais Royal une demande de la part de S.A.R. la Princesse Astrid de « pouvoir visiter votre association ainsi que de pouvoir s'entretenir avec vous par rapport aux actions prises au quotidien ». Cette lettre fit la joie et la fierté de toute l'équipe. Une date fut trouvée et le jeudi 27 octobre, S.A.R. la Princesse Astrid était en nos murs.



Chaque personne présente, salarié, bénévole ou bénéficiaire, fut chaleureusement saluée et mise à l'aise avec simplicité. Nos deux services lui furent présentés : celui de l'accueil sociojuridique et celui de l'accompagnement ambulatoire. En notre salle de réunion, nous avons évoqué notre croissance.

Alors sorti de la bouche de S.A.R. la Princesse Astrid : « C'est dommage ». Son empathie pour nos bénéficiaires se faisait ainsi entendre. Oui, nos chiffres à la hausse étaient le reflet concret d'un accroissement de pauvreté, de difficulté, pour bon nombre de nos concitoyens. Ce « C'est dommage » avait la profondeur d'une compassion pour ces anonymes cachés derrière nos graphiques.



Chère Madame, nous étions heureux de pouvoir justifier, à vos yeux, le bien fondé de votre patronnage. Votre « C'est dommage », a confirmé notre commun désir de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

G.L.



## Sortir du surendettement ou perdre son titre de séjour...

Un accompagnement ordinaire permet parfois d'éclairer une situation plus complexe qu'on ne le pensait, un peu l'effet de l'arbre qui cache toute une forêt !

Il y a quelques semaines, le Service d'Accompagnement Ambulatoire a été sollicité par une institution partenaire pour accompagner un couple à un service de médiation de dettes.

En effet, les faibles revenus du couple l'ont plongé dans un surendettement (caisse d'assurances sociales, SPF Finances et l'énergie).

Monsieur ne semblait pas comprendre qu'en Belgique, lorsqu'on est indépendant, il faut payer régulièrement des impôts et des cotisations sociales. Aussi, le couple n'a pas droit aux remboursements de la mutuelle, en conséquence n'accède pas aux soins de santé adéquats.

De plus, Mr et Mme ne parlent pas le français. Et avec des diplômes non reconnus en Belgique il est donc difficile de chercher et de trouver du travail.

À cela s'ajoute, qu'arrivé en Belgique par un regroupement familial, le couple ne peut pas demander de l'aide sociale sinon il perd son titre de séjour.

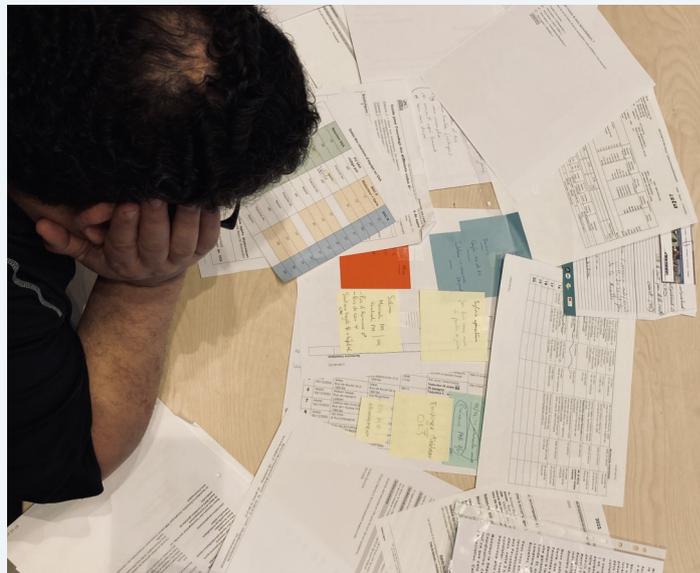
Comment dès lors payer d'énormes dettes sans revenus suffisants ? Sortir du surendettement ou perdre son titre de séjour ? Le dilemme s'annonce périlleux.

Le médiateur de dettes, dans l'impasse, a avoué qu'il s'agissait d'une situation malaisée. Un étalement du paiement est possible, mais le couple n'a pas de quoi nouer les deux bouts du mois en payant leurs dettes au fur et à mesure.

Des petits pas aideront à rendre possible l'impossible : madame suit un cours d'intégration sociale. Il leur a été conseillé d'apprendre le français et de chercher un emploi.

Une telle situation n'a pas laissé indifférent notre volontaire qui les accompagnait. Un rapport circonstancié a été envoyé au partenaire qui fera le suivi du couple.

Francine



## Le développement du travail social communautaire à Accompagner



En septembre 2021, notre association a été reconnue par la COCOM comme Centre d'Aide aux Personnes (CAP).

Cette agrément implique une diversification de nos activités sociales et, plus précisément, de développer du travail social communautaire afin de lutter contre l'isolement et l'exclusion, en renforçant la cohésion sociale.

Pour s'inscrire dans cette autre typologie de travail social, notre ASBL a imaginé qu'un « Comité de quartier » rassemblerait les habitants du bas de la commune de Koekelberg (Vanhuffel, Jacquet, Église Sainte-Anne). David (Relais d'Action de Quartier de la Fédération des services sociaux) et moi-même, sommes en charge de ce nouveau challenge.

Nous constatons quotidiennement, notamment au travers de notre permanence sociojuridique, que la crise sociale actuelle engendre une insécurité constante auprès d'une partie des habitants de Koekelberg et affecte d'une manière générale leur santé.

Rappelons que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la santé de la façon suivante : « Un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

La participation au Comité de quartier Vanhuffel pourrait être une réponse à ces difficultés journalières en agissant à la fois sur le social et la santé.

Cette idée de rassembler les gens autour d'un projet fédérateur basé sur la cohésion sociale devra à moyen et long terme permettre d'augmenter les liens sociaux et de créer une dynamique d'échange et de partage au sein de la commune.

Les habitants des quartiers Jacquet, Vanhuffel et Saint Anne seront soutenus par les « Amis d'accompagner » en collaboration avec d'autres acteurs sociaux œuvrant sur la commune de Koekelberg.

Dans une démarche participative, les membres du Comité de quartier se réapproprient leur espace social et occupent un rôle central dans la vie de leur commune. Visibilité, propreté, aide alimentaire, accès à l'information, formation, école, non-recours aux droits, énergie, sécurité, santé logement, mobilité, nuisance sonores qualité de l'air, sont autant de thématiques que les habitants ont à cœur de s'accaparer dans une idée d'occuper un lieu de vie convivial et confortable.

Julien

**\*Aide sociale à l'ère du soupçon : le poids des stéréotypes et les effets pervers du système**

Comme on le constate, les bénéficiaires de l'aide sociale font l'objet d'une suspicion constante justifiée par l'argument selon lequel certains abusent de ces avantages sans les mériter. C'est cette tendance à culpabiliser les personnes précaires que dénonce aussi un médecin d'une Maison médicale. Et il parle d'expériences !

Des stéréotypes sont véhiculés dans la société : « Je paie, tu profites » : cela laisse entendre que les « pauvres » profiteraient de la qualité des soins grâce à la générosité de ceux qui travaillent. Ce stéréotype est non fondé. Les études démontrent que les personnes dont le niveau social est plus élevé ont plus souvent recours aux services médicaux et pèsent davantage sur la sécurité sociale..

En fait, ce sont les « riches » qui bénéficient des meilleurs soins et non les « pauvres ». Il existe en ce domaine une inégalité flagrante.

Un autre stéréotype : « yaka » : il suffit de le vouloir... Il s'agit d'un discours moralisateur qui renvoie les gens à leurs difficultés comme si l'issue de leur problème ne dépendait que d'eux et que tout échec leur était imputable. Selon le même médecin de la Maison médicale, un des éléments discriminants entre « pauvres » et « riches » réside particulièrement dans le « rapport au temps ».

Les personnes pauvres qui veulent avoir accès aux soins doivent faire des files interminables devant le cabinet de consultation du médecin. Elles ne sont jamais sûres d'être reçues le jour même.

Le temps qu'elles consacrent à l'attente est du temps stérile qui les prive de plages de liberté nécessaires pour mieux organiser leurs démarches et leur vie familiale. Elle les prive de toute autonomie car elles dépendent entièrement de circonstances imprévisibles. Elles subissent une inégalité par rapport à des personnes privilégiées qui peuvent fixer des rendez-vous et gérer leur vie.

Le préjugé, est que « les pauvres » n'ont que cela à faire, leur travail, c'est de faire la file « *on leur ferait bien porter des cailloux pour mériter l'argent qu'ils reçoivent ou le service qu'on leur rend* » selon les termes d'une responsable d'une association. Un problème récurrent pour les personnes devant faire appel au CPAS est leur solitude face à la multiplication des exigences qui leur sont imposées. La législation est de plus en plus complexe ce qui contribue à la rendre indéchiffrable à ceux qui doivent s'y soumettre.

Un cas exemplaire est celui des difficultés rencontrées dans l'application de la procédure d'Aide Médicale Urgente (AMU). Il entre dans les prérogatives du CPAS d'accorder le bénéfice de l'AMU à ceux qui n'émergent pas à la Sécurité sociale et n'ont pas de couverture mutuelle, alors que leur état de santé requiert des soins médicaux indispensables chez un praticien ou dans un hôpital. Ce sont les CPAS qui accordent cette carte médicale ou des réquisitoires pour un traitement en hôpital. Ils ont pour tâche d'informer les publics concernés de leurs droits sociaux.

Or, selon un Mémoire publié par Médecins du Monde avec le concours et le soutien de 40 organisations, une part importante de leur public ignore ce droit ou ne parvient pas toujours à le faire valoir. Ainsi, les barrières culturelles, linguistiques et l'ignorance des procédures sont les principaux obstacles de ce non-recours (2012).

La difficulté d'accès aux droits sociaux est loin d'être un

phénomène isolé come le suggère l'ampleur prise par la multiplication des « **non-recours aux droits** », (Rapport Bruxellois sur l'état de la Pauvreté 2016).

*« Tout droit suppose pour être effectif une connaissance et une demande qui nécessitent elles-mêmes, une compréhension, des ressources, des démarches et une aide éventuelle.*

*De nouveaux freins peuvent apparaître à chaque étape d'une éventuelle demande, comme notamment du point de vue structurel et organisationnel : conditionnalités, communication, évaluation... et des facteurs liés aux caractéristiques individuelles : maîtrise du français et du néerlandais, maîtrise des termes administratifs et juridiques, l'histoire personnelle de la personne...»*

*« Les démarches et les parcours attendus par les institutions sont parfois éloignés voir disproportionnés par rapport aux situations concrètes vécues par les personnes. Les normes imposées (démarches, constitution de preuves, restriction de choix..) deviennent des épreuves qui usent les personnes dans le temps »*

Toutes ces observations renvoient au problème fondamental de « **lutte pour la reconnaissance sociale** ». Il est essentiel que soient reconnus les **droits** des personnes précarisées à recevoir une aide sociale qui respecte leur dignité même si la société accepte mal ceux qui ne correspondent pas à ses critères de réussite sociale.

**\* Lutte pour la reconnaissance : finalité de l'accompagnement social ?**

L'apparition du terme « accompagnement social » dans le travail social est concomitante des politiques d'insertion déployées au cours des années 80.

*« La notion d'accompagnement social matérialise la difficile articulation entre les politiques sociales, les besoins de l'usager, et la nécessité croissante, pour le public en grande difficulté, de disposer de l'appui d'un tiers pour se maintenir dans un système social de plus en plus complexe » (CSTS 2007 :99).*

L'accompagnement social s'est d'abord imposé aux personnes bénéficiant d'un revenu de remplacement qui étaient suivies par le CPAS. Mais, progressivement bien d'autres formes d'accompagnement ont été mises en place, au gré du développement des nouvelles politiques publiques en matière sociale. Celles-ci se sont diversifiées dans divers domaines : guidance budgétaire, l'accompagnement psychologique, le service d'aide à la jeunesse, les services d'accompagnement à la recherche de logement, les dispositifs de soutien scolaire.

L'accompagnement social est susceptible d'intervenir dans tous les domaines et à toutes les étapes de la vie personnelle, familiale, professionnelle d'un individu.

Cette évolution s'inscrit dans le contexte d'une crise de l'Etat providence dans les années 80-90 considéré comme incapable de répondre à la « nouvelle question sociale », à savoir l'émergence d'un chômage structurel. Elle met davantage l'accent sur la **responsabilité individuelle** de ceux qui sont au chômage plutôt que sur des causes structurelles qui exonèreraient les individus de cette responsabilité. D'une politique sociale général, basée sur l'octroi de droits inconditionnels et impersonnels, on est passé à la promotion de l'Etat social actif qui valorise un « droit au travail » contre un « revenu ». Aux droits sont associés des obligations, comme celle de s'engager dans des actions d'insertion (Rapport sur l'état de la pauvreté, 2005)

A suivre ...

## Témoignage

J'ai commencé à faire du bénévolat aux Amis d'Accompagner en mai 2021. J'ai toujours aimé aider les personnes dans le besoin et j'ai beaucoup apprécié la vision de l'ASBL. Néanmoins, 6 mois après mon engagement, j'ai dû arrêter mon bénévolat à cause d'autres obligations. Bien qu'au départ, l'une des raisons pour lesquelles j'ai arrêté le bénévolat était les études, la même raison m'a fait revenir dans l'organisation.

Dans le cadre de mon Master en communication multilingue, finalité Ressources Humaines, j'ai dû effectuer un stage d'une durée de 3 mois. La première chose qui m'est venue à l'esprit était de m'adresser aux Amis d'Accompagner. L'association m'a donné le feu vert et je me suis intégrée dans l'équipe le 12 septembre. Je me souviens encore de mon premier jour : j'ai frappé à la porte, pleine d'anxiété. J'ai réalisé mon stage auprès de Mathilde au Service du volontariat et des relations et je peux honnêtement dire que j'ai beaucoup apprécié cette collaboration. Maintenant que mon stage est terminé, mon objectif est de continuer à faire un accompagnement par semaine. Pour moi, les accompagnements sur le terrain sont un défi. Les missions sont parfois stressantes, mais le sentiment qu'elles nous laissent est très fort.

Marina

## Accompagner : « Une mère poule »



En 2013, les bombardements sont nombreux en Syrie. J'ai assisté à celui qui m'a séparé, à vie, de ma femme et de mes filles. J'ai moi-même été touché et j'ai perdu connaissance. Je me suis réveillé à l'hôpital sans savoir ce qui s'est passé. La revalidation a duré un an et demi.

Quand je suis venu en Belgique, j'ai rencontré une dame aidée par « les Amis d'Accompagner ».

Je m'excuse encore auprès de l'équipe de m'être si souvent présenté à la permanence et je les remercie car je n'ai jamais été refusé. Ils savent que j'ai toujours une urgence vu ma situation et mes problèmes de santé.

Etant donné que je parle uniquement l'arabe et l'anglais, il m'est difficile de suivre ma situation administrative. J'ai donc bénéficié de plusieurs accompagnements et de traductions.

J'avais beaucoup de problèmes :

Mon dossier était bloqué au CPAS : Tahar m'a aidé à régler le problème pour que je puisse bénéficier de l'aide du CPAS.

L'équipe m'a accompagné lors de mes visites de logements jusqu'à ce que je trouve.

Ils m'ont aidé à assembler un dossier pour la reconnaissance de mon handicap.

Je me sentais perdu, mais aux « Amis d'Accompagner », j'ai trouvé l'affection d'une maman poule.

Aujourd'hui, tout est en ordre.

J'ai reçu un courrier m'informant du montant dû correspondant aux années d'attente de la décision du SPF handicap. Je pensais en faire don à l'association les Amis d'Accompagner.

Finalement, Kaoutar m'a expliqué que ce montant servira, en partie, à rembourser le CPAS. Je suis prêt à offrir aux « Amis d'Accompagner » la moitié de ce qui me reste.

Merci pour tout, je prie pour vous.

Sophie pour Yahyah

Photo : Kaoutar, Yahyah et Sophie.



### Aandacht !

Voortaan kunt U de Nederlandse uitgave bekomen op aanvraag aan Accompanyer, Sergijselstraat 23, 1081 Brussel (mathilde.biette@accompagner.be)

**Les amis d'Accompagner N.N.**  
0879.434.959

**Accueil et correspondance :**  
Rue Emile Sergijssels, 23  
1081 Bruxelles  
T: 02.580.20.30  
bruxelles@accompagner.be

**Accompagnement ambulatoire :**  
02.580.20.33  
info.saa@accompagner.be

**Site internet :**  
www.accompagner.be

**Siège social**  
Rue des Braves 21  
1081 Bruxelles  
Coordonnées bancaires  
IBAN BE25 1142 6095 4582  
BIC CTBKBEBX

### Vos données personnelles

Si vous ne désirez plus recevoir d'informations de notre part ou préférez recevoir la lettre Info par courriel plutôt que par la poste, veuillez contacter mathilde.biette@accompagner.be. Si vous désirez que vos données soient retirées de notre base de données, veuillez contacter arnaud.de.temmerman@accompagner.be

**Editeur responsable :** Guy Leroy, rue des Braves 21 - 1081 Bruxelles (bruxelles.pre@accompagner.be)

### Comment nous aider ?

En versant un don au compte IBAN BE25 1142 6095 4582 de «Les Amis d'Accompagner» avec en communication «Don». Nous vous délivrerons l'attestation fiscale annuelle pour tout don = ou > à 40€ cumulés dans l'année, et ce au courant du 1er trimestre 2023.